



2026_SMPP_001 - 1/1

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du lundi 26 janvier 2026

Présents :

M. Didier BLANCO, M. Jérôme BLASQUEZ, Mme. Monique BORDES, M. Jean-christophe CID, M. Jean-Paul FERRE, Mme. Joelle EYCHENNE, Mme. Muriel FREYCHE, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Alain ROCHET, M. Jean-Luc ROUAN, M. Bernard ROUBY, Mme. Mathilde DERAMOND, Mme. Géraldine PONS, Mme. Marie-France VILAPLANA, M. Serge VILLEROUX

Absents :

Mme. Sophie BAYARD, M. Damien BONNET, M. Norbert PULL, M. Serge ROBERT, M. Maxime ROUBICHOU, Mme. Véronique RUMEAU

Délibération N°2026_SMPP_001

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2026

Vu les articles L.5722-1 et L.3312-1 du Code des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de prendre acte des orientations budgétaires 2026 du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Pamiers Les Pujols ;

Vu le rapport de Monsieur le Président, le comité syndical décide :

Article 1 : De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Pamiers – Les Pujols à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme

Rapport au Comité Syndical

Référence : 1

26/01/2026

Rapporteur : Jérôme
BLASQUEZ

Rubrique	Titre
FINANCES	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2026

Résumé
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2026
Imputations budgétaires
NEANT

Le changement de gouvernance du Syndicat Mixte date maintenant de 10 ans. Des ajustements dans la gestion se sont avérés nécessaires. Les orientations du budget du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental Pamiers Les Pujols pour l'exercice 2026 en sont donc le reflet. Elles se présentent de la façon suivante :

Fonctionnement

Fonctionnement	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	DOB 2026
Dépense	1 212 545,63	1 206 207,71	540 472,11	379 100,00
Achat carburant	778 277,66	770 470,33	125 251,59	0,00
Charges de personnel	186 820,47	180 400,33	178 228,50	179 786,77
Impôts et taxes (63)	41 810,33	32 200,33	25 773,00	25 000,00
Achat divers (60)	24 344,54	25 368,66	14 571,74	15 900,00
Services extérieurs (61)	30 265,98	38 973,96	32 639,30	54 500,00
Autres services extérieurs (62)	20 319,34	19 723,96	14 706,77	15 600,00
Autres charges (65+67)	35,94	10 421,03	300,39	1 506,00
Charges financières (66)	5 205,69	3 948,07	2 683,91	1 807,23
Variation de stock	25 301,01	30 902,60	51 001,56	0,00
Amortissement stock	100 164,67	93 798,44	95 315,35	85 000,00
Recette	1 436 674,96	1 409 948,74	821 114,29	379 100,00
Redevance d'atterrissage	46 006,57	46 820,23	29 028,78	50 000,00
Location diverses	62 512,54	78 400,27	83 269,16	70 000,00
Vente carburant	800 062,67	789 202,20	195 116,29	0,00
Taxe aéroport	0,00	19 073,80	16 013,90	0,00
Autres produits	1 565,29	2 336,35	59 845,03	25 000,00
Contributions collectivités membres	198 985,00	198 985,00	234 100,10	234 100,00
Variation de stock	30 902,60	51 001,56	0,00	0,00
Excédent reporté	296 640,29	224 129,33	203 741,03	
RESULTAT	224 129,33	203 741,03	280 642,18	0,00

Le budget est équilibré en dépense et en recette à hauteur de 379 100€.

Le niveau attendu des dépenses d'exploitation hors dette et opérations d'ordre s'élève à 292 292.77 €.

Elles diminuent en raison du changement de mode d'exploitation de la pompe à essence effectif depuis le 1er avril 2025.

Les dépenses de fonctionnement se déclinent ainsi :

- Pour se conformer à la convention collective applicable aux agents de l'aérodrome (3 personnes en activité sur la totalité de l'exercice), ainsi qu'aux mises à disposition d'agents du CD 09, les charges de personnels de l'aérodrome sont arrêtées à 179 786,77 €.

- 15 900 € en achats d'eau, d'électricité et fournitures diverses (études, carburant, administratif...)

- Des prestations d'entretien, réparation et maintenance, frais de formation, assurances pour 54 500 €

- 15 600 € en communication, affranchissement, adhésion à l'UAF et service météo.

- Des frais fiscaux estimés à 25 000 € qui tiennent compte d'une possible réévaluation par les services de l'État de la taxe foncière due par le Syndicat Mixte.

Les recettes d'exploitation prévus, d'un montant total de 379 100 € hors opérations d'ordre sont notamment :

- 120 000 € au titre des redevances perçues par l'aérodrome, notamment en ce qui concerne les droits d'atterrissage ou d'abris d'appareils.

- Le produit de l'exploitation de la pompe à carburant. Total s'acquittera d'un loyer au titre de l'occupation du domaine public et du contrat d'opération estimé à 25 000 €.

- La contribution des collectivités membres est rehaussée, après deux années de baisse à 234 100 €, soit un montant identique à 2025.

Au total, l'épargne de gestion dégagée s'élève à 85 000 € sur le fonctionnement. Après déduction de l'annuité de la dette, soit un total de 22 207 € (1 807 € au titre des intérêts et 20 400 € au titre du capital), l'épargne nette est arrêtée à 62 793 €.

Investissement

Investissement	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	DOB 2026
Dépense	52 166,74	65 910,33	29 682,91	117 400,00
investissements	20 095,05	33 460,35	9 284,50	97 000,00
Remboursement capital dette	32 071,69	32 449,98	20 398,41	20 400,00
Recette	699 674,31	741 306,01	770 711,03	117 400,00
Excédent reporté	599 509,64	647 507,57	675 395,68	
Autofinancement complémentaire	0,00	0,00		
Amortissement stock	100 164,67	93 798,44	95 315,35	85 000,00
Emprunt				32 400,00
RESULTAT	647 507,57	675 395,68	741 028,12	0,00

Outre l'inscription du remboursement de la dette en capital évoqué ci-dessus, il est inscrit 97 000 € de dépenses.

Concernant l'investissement, les différents échanges en 2025 ont permis de travailler sur l'inversement des cuves et, le cas échéant, d'étudier la mise en conformité de la piste pour répondre à des exigences réglementaires, c'est-à-dire le respect d'une distance minimale de séparation avec l'axe du taxiway.

La surface de voirie à créer pour satisfaire cette exigence revêt un coût brut très onéreux sachant que la circulation sur le taxiway est historiquement « aménagée » pendant l'avitaillement.

Partant de ce constat, il a été tout de même négocié avec TOTAL le fait de pouvoir « repousser » les cuves et « d'allonger » les tuyaux d'approvisionnement de telle façon à ce qu'une partie des équipements soit à distance conforme si, dans le futur, la DGAC obligerait des travaux d'ordre réglementaire. Autrement dit, la pompe et la station de paiement restent au même endroit, les cuves seront plus en retrait et à distance réglementaire pour ne pas avoir à les re déplacer un jour. Il est raisonnable de penser qu'en 2026, la DGAC ne peut imposer un tel aménagement au vu des coûts substantiels de voirie.

Un avenant est donc en cours d'élaboration pour entériner l'inversement des cuves et ce positionnement négocié sans surcoût pour le Syndicat.

Concernant les travaux d'infrastructure, il reste à réaliser des marquages de piste suite aux remarques de l'audit de la DGAC. Cette opération a été reportée en raison du travail mené avec TOTAL pour éviter de financer deux fois un marquage.

Enfin, il convient de lancer le programme pour assurer la transition énergétique des bâtiments. C'est pourquoi il est proposé d'inscrire 97 000€ en dépenses qui serviront aux études et aux travaux.

L'équilibre de la section est donc assuré par l'épargne dégagée et l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 32 400 €. Cet emprunt pourra être supprimé au moment de la reprise des résultats 2025 après le vote du compte administratif.

INFORMATION DIVERSE

Concernant l'activité sur la plateforme, le trafic est en légère augmentation : 1.1% au global entre 2024 et 2025. Suite à l'accident de parachute à l'aérodrome, l'activité du CEPS a diminué. Le SAG a connu également un temps de maintenance pour l'hélicoptère.

Conclusion

Il est proposé :

Article 1 : De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Pamiers – Les Pujols à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.



Rapport visé
dans le Iparapheur

